



# Passeport

## Personne majeure (validité 10 ans)

✓ Présence obligatoire du demandeur

### Liste des pièces à fournir obligatoirement en original + 1 copie

- Le formulaire dûment complété en noir.
- Justificatif de votre domicile (- de 3 mois) émanant d'un organisme officiel : quittance de loyer par une agence, EDF, téléphone fixe.  
*Si vous n'avez pas de domicile personnel : une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge + sa pièce d'identité + son justificatif de domicile.*
- 2 photos d'identité identiques et parfaitement ressemblantes – récentes – tête nue – visage dégagé – sur fond clair.
- L'ancien passeport. Si périmé ou en cas de première demande, fournir la carte d'identité ou un acte de naissance daté de moins de 3 mois.
- En cas de divorce : fournir le dispositif de jugement précisant la possibilité de conserver le nom marital.
- Timbre fiscal : 86 €.
- En cas de perte déclaration à remplir en mairie.
- En cas de vol faire une déclaration auprès de la gendarmerie.

---

### Mairies équipées de station biométrique

#### Uniquement sur rendez-vous

DOUVAIN : 04 50 94 00 37  
ANNEMASSE : 04 50 95 07 00  
THONON-LES-BAINS : 04 50 70 69 82  
EVIAN-LES-BAINS : 04 50 83 10 00  
ABONDANCE : 04 50 73 00 16  
MORZINE : 04 50 79 04 33

Mairie de Sciez  
614, avenue de Sciez - BP 20  
74140 Sciez  
Tél : 04 50 72 60 09  
accueil@ville-sciez.fr